

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2433f839-a4fb-4aaf-876d-1edabb43cceb](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2433f839-a4fb-4aaf-876d-1edabb43cceb)

ns générales

anucci, Camille

émoire : MORVAN PATRICK

iversité Panthéon-Assas - Master Criminologie

on : 30-09-2015

Le stalking correspond à une forme de harcèlement particulier bien distinct du harcèlement moral ou sexuel. On entend par là le fait de harceler une personne, de façon volontaire et réitérée, menaçant ainsi son intégrité physique et/ou psychique, et ce sur une période prolongée. Criminalisé pour la première fois en 1990 dans l'état de Californie, le stalking est défini généralement aux Etats-Unis comme « la poursuite, malveillante, répétée et le harcèlement d'autrui de manière à menacer sa sécurité, engendrant un sentiment de peur ». Il s'agit de comportements dont la gravité est variable : il peut consister en une simple recherche insistante d'attention pouvant aller jusqu'à un véritable terrorisme psychologique durable. SMS et mails intempestifs, messages téléphoniques, espionnage, vol du courrier, intrusions au domicile sont les manifestations de ce type de persécution obsessionnelle qui peut conduire à une atteinte corporelle ou sexuelle de la victime. Issu du jargon de la chasse, le mot anglais stalking signifie littéralement « s'approcher à pas feutrés ». Ce terme a pris son acception à la fin des années 80 aux Etats-Unis lorsqu'une star de la télévision a été assassinée par un fan qui la harcelait. Suite à cet événement, le terme stalking a été introduit par les journalistes américains pour évoquer les intrusions non désirées des fans dans la vie privée des célébrités. Il n'existe pas de traduction française du terme stalking. Le plus souvent le mot est utilisé dans sa version anglophone ou traduit par le terme plus généraliste de « harcèlement », auquel est parfois associé « criminel » ou « obsessionnel ». Cependant, ce terme ne recouvre pas l'entièreté du phénomène de stalking. C'est pourquoi des psychiatres français ont proposé de le traduire par le mot « harcèlement » qui traduirait bien mieux la traque, la persécution en y associant une certaine notion de dangerosité sous-jacente. Les auteurs de ce document sont communément appelés stalkers, ce sont en majorité des hommes, le plus souvent des soupirents éconduits ou des partenaires séparés suite à une séparation amoureuse. Il est plus rare que le harceleur soit inconnu de la victime. Ils recourent à différents comportements de harcèlement envers leur victime tels que communiquer de façon continue et non désirée à toute heure du jour et de la nuit, observer, traquer en public la victime ou se poster à proximité, entrer de force dans le logement de la victime, prendre contact indirectement par des tiers en offrant des cadeaux non souhaités, menacer la victime ou ses proches, endommager, salir ou détruire la propriété de la victime, etc. Les auteurs de stalking individuel sont majoritairement de sexe féminin, le plus souvent des ex-partenaires intimes de l'auteur. Même si c'est le plus souvent dans le cadre conjugal que l'on peut l'observer, les personnalités médiatiques ou les personnes travaillant dans le secteur de la santé et de la justice sont aussi plus à risque d'être les « proies » de stalkers. Face à ce type de persécution, les victimes développent une grande vulnérabilité psychique de par le sentiment d'impuissance auquel elles se retrouvent confrontées. Il n'est pas rare que certaines d'entre elles soient victimes de réels troubles physiques ou psychiatriques, principalement de type anxieux, qui peuvent se prolonger même après la fin du stalking et avoir aussi un impact sur la vie sociale des victimes entraînant une détérioration de la vie intime affective, une diminution des capacités de vivre un isolement social. Les conséquences du stalking sur les victimes n'est donc pas négligeable. Pourtant, le stalking est un phénomène méconnu en France. Ceci se confirme par le fait qu'il n'existe aucune donnée épidémiologique spécifique sur le stalking en France actuelle. Il est donc difficile d'en estimer la prévalence ou l'incidence sur le territoire français. Cependant, à partir des années 90, des études scientifiques sur le stalking ont permis de mesurer l'importance de ce phénomène dans les sociétés occidentales. Le stalking y est considéré comme un phénomène déviant durable dont les conséquences sur les victimes peuvent être dramatiques. Les différentes études montrent que le stalking serait bien plus répandu qu'on ne le suppose et, par conséquent, que le besoin de mesure spécifique visant à la protection des victimes est nul. D'ailleurs, en Europe, plusieurs pays voisins, comme l'Italie, la Belgique ou le Luxembourg, ont jugé la menace suffisamment grave pour mettre en place des lois anti-stalking à l'image de celles qui existent aux Etats-Unis depuis vingt ans. Le stalking est donc un phénomène inquiétant non négligeable mais pourtant ignoré en France, dont il convient d'étudier les protagonistes : à savoir l'auteur mais aussi la victime. Les études scientifiques qui ont permis de définir les principales caractéristiques criminologiques des stalkers et de leurs victimes ont eu une influence importante sur l'évolution de la loi concernant la reconnaissance juridique de ce phénomène (Partie II).

Mots-clés : stalking, harcèlement moral, persécution

ns techniques

Version

Document PDF

ns complémentaires



Adresse :

Université Panthéon-Assas - Ori-7721

URL : Ressource documentaire